



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGIR POUR RESTAURER LA NATURE

SYNTHÈSE

Dossier
**DE MAÎTRISE
D'OUVRAGE**



Concertation garantie par



On vit en majorité dans les villes.

Alors, qu'est-ce que la nature et pourquoi a-t-on besoin d'elle ?



En France métropolitaine, 3 personnes sur 4 vivent dans les aires urbaines.

Pourtant, la moitié du territoire est consacrée à l'agriculture, et près d'un tiers est couvert de forêts ; à titre de comparaison, le domaine maritime sous juridiction française qui entoure la métropole représente 2/3 de la surface de la France hexagonale. Cette répartition de l'espace amène à se poser la question des relations que l'on entretient avec ce qui nous entoure. Le terme *nature* vient d'un mot qui signifie *le cours des choses*, c'est-à-dire l'ensemble du monde physique ; la qualification de naturel s'est ensuite opposée à ce qui est artificiel¹, bien qu'aujourd'hui peu d'espaces soient exempts de tout impact ou activité humaine.

La nature est composée de différents écosystèmes qui sont définis comme un ensemble d'animaux, de végétaux et de micro-organismes en interaction les uns avec les autres, ainsi qu'avec leur milieu :

un lac, une forêt, une prairie, une zone humide, une mangrove, un récif corallien, une falaise en bord de mer par exemple sont des écosystèmes dans lesquels l'homme doit avoir sa place. La variété des écosystèmes, des espèces et la diversité génétique au sein des espèces constituent la biodiversité. Leur bon fonctionnement est essentiel à notre qualité de vie en raison des nombreux services qu'ils nous rendent gratuitement.

Ainsi, la qualité de l'eau que nous buvons, de l'air que nous respirons, des aliments que nous mangeons sont des déterminants essentiels de notre bien-être et de notre santé.

Veiller à maintenir des écosystèmes en bon état de fonctionnement constitue un enjeu majeur de justice sociale. Les écosystèmes dégradés nuisent aux populations, en particulier les plus vulnérables qui sont particulièrement exposées à ces environnements.

Ensuite, la nature fournit gratuitement des biens, dont dépendent de nombreuses activités économiques et en particulier les secteurs primaires tels que l'agriculture, la pêche ou la sylviculture. Par exemple, plus de 75% des plantes cultivées dépendent des insectes pollinisateurs, représentant un tiers du volume total de la production agricole, et une proportion importante des vitamines essentielles à notre alimentation. La nature fournit des matières premières pour l'industrie et la construction, de l'eau pour les secteurs industriels fortement dépendants de cette ressource, des sites naturels exceptionnels valorisés dans le tourisme ou encore les ressources génétiques exploitées dans l'industrie pharmaceutique ou la cosmétique. On estime ainsi que 80% des emplois français sont concernés par la biodiversité, et subiraient les impacts d'une dégradation des écosystèmes.

¹ Créé ou transformé par l'être humain

Nous avons besoin de la nature pour respirer, pour nous nourrir, pour notre économie, mais aussi pour réguler le climat et nous préserver de ses aléas. En effet, des milieux naturels en bonne santé nous aident à nous protéger des risques accrus par le changement climatique.

Par exemple, les zones humides régulent les inondations en absorbant l'eau des crues et en la restituant lors des sécheresses.

Les mangroves, les récifs coralliens et les écosystèmes dunaires servent de barrières naturelles contre les vents, la houle et l'érosion des côtes : à Mayotte, le lagon et les mangroves ont probablement sauvé de nombreuses vies humaines lors du cyclone Chido qui a dévasté l'île en décembre 2024.

Planter des arbres le long des rues permet de diminuer la température en ville, avec une diminution de jusqu'à 7 degrés sous le feuillage aux heures les plus chaudes.

Ainsi, le rapport EFSE estime qu'en France les services rendus par les écosystèmes s'élèvent à une valeur de 49 milliards d'euros par an, dont 29 milliards pour les usages récréatifs, et ce chiffre est probablement largement sous-estimé au regard des limites méthodologiques.

La nature : solution, mais aussi victime du changement climatique

Aujourd'hui la nature a besoin de nous.

La nature est notre ligne de vie, mais elle se détériore, malgré nos actions mises en œuvre, et cette détérioration est mesurée scientifiquement, mais aussi visible à l'œil nu.

On estime par exemple que 80% des populations d'insectes, dont beaucoup de pollinisateurs essentiels à la production alimentaire, ont disparu en Europe ces 30 dernières années, ce qui est constaté au quotidien par les automobilistes. Par ailleurs, en France, on estime que la moitié des zones humides a disparu entre les années 1960 et 1990.

Le dérèglement du climat, qui est également mesuré scientifiquement, accélère l'effondrement de la biodiversité et s'ajoute aux autres pressions responsables de cet effondrement comme l'artificialisation des sols, la surexploitation des espèces animales et végétales, les pollutions et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. En effet, le changement climatique modifie les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou adapter leur mode de vie, ce que toutes ne sont pas capables de faire.

À titre d'exemple, l'augmentation de la température moyenne de l'eau, même de 1°C seulement, peut déclencher le blanchissement des coraux, c'est-à-dire leur réaction à un stress important, qui peut conduire à une mortalité des individus déjà fragilisés par un environnement pollué ou très chargé en sédiments. Or, la France figure parmi les pays qui compte le plus grand nombre d'espèces menacées. Enrayer cet effondrement de la biodiversité est crucial.

Dans ce contexte, les sociétés se sont organisées depuis 1992, en se réunissant régulièrement sous la forme de « Conférence des Parties » (COP) pour discuter et prendre des engagements en faveur de la biodiversité² et du climat, deux enjeux majeurs pour la planète et fortement interconnectés. La COP15 de Kunming-Montréal en décembre 2022 a engagé les Etats signataires sur des mesures en faveur d'une société qui vit en harmonie avec la nature sur le long terme. Ces engagements internationaux ont été traduits en Europe dans la stratégie pour la biodiversité² de l'Union européenne, qui pose des objectifs en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, comme par exemple le retour des populations de pollinisateurs. Et c'est en s'appuyant sur les objectifs de cette stratégie qu'a émergé la proposition de Règlement européen pour la restauration de la nature.

Agir pour restaurer la nature partout, pour tous, et ce par le biais de divers moyens.

Selon un sondage réalisé par l'Office français de la biodiversité en 2022, les Français sont de plus en plus concernés par les enjeux de biodiversité et souhaitent être mieux informés pour passer à l'action : 8 Français sur 10 se sentent concernés par l'état de la biodiversité et 94% d'entre eux jugent qu'il est important, sinon crucial, de se mobiliser pour la protéger et la restaurer.

Aujourd'hui, malgré la mobilisation de la France, et les politiques ambitieuses menées, notamment la Stratégie Nationale Biodiversité adoptée en 2023, malgré la réintroduction réussie d'espèces depuis quelques années, preuve de notre capacité à enrayer l'érosion de la biodiversité, les chiffres restent particulièrement alarmants. Le Règlement européen pour la restauration de la nature, entré en vigueur en août 2024, est un texte de loi novateur et original, qui va nous donner la possibilité de passer à la vitesse supérieure. En effet, il s'intéresse à tous les écosystèmes, partant du principe que la nature est partout, et propose d'utiliser tous les leviers d'action disponibles et tous les acteurs, en s'appuyant sur la restauration écologique⁴. L'objectif de ce texte est très concret : permettre le rétablissement de la santé des écosystèmes, et donc **agir pour restaurer la nature partout, pour tous, et ce par le biais de divers moyens.**

Nous avons aujourd'hui l'opportunité d'assembler les actions de restauration menées dans les différentes politiques publiques en France, et de les adapter en fonction de l'ambition de rétablissement de la santé des écosystèmes dégradés.

Les actions menées aujourd'hui pour revitaliser nos rivières, nos forêts, notre littoral et nos champs constituent les fondations du plan de restauration que nous allons proposer.

² La biodiversité est la diversité du vivant. Elle est constituée de la diversité des écosystèmes, de la diversité des espèces, et de la diversité génétique (qui est portée chez l'être humain par l'ADN et explique que nous ne soyons pas tous des clones).

⁴ La restauration des écosystèmes est un processus volontaire qui vise le rétablissement d'un écosystème qui a été dégradé, endommagé ou détruit.

Ce travail sera mené en **co-construction** avec les parties prenantes, en parallèle de la concertation garantie par la Commission nationale du débat public⁵, à laquelle nous sommes tous invités à contribuer.

Les méthodes de restauration écologique dépendent du degré de dégradation de l'écosystème. Elles peuvent être passives, par la réduction ou l'élimination des pressions ayant conduit à la dégradation de l'écosystème, pour *favoriser la régénération* naturellement, ou actives par la *réparation des dégâts*, par exemple en replantant ou réintroduisant des espèces ou par des travaux de remise en eau d'une zone humide. De nombreux acteurs mettent en œuvre depuis plusieurs décennies des actions de restauration et de gestion durable des écosystèmes.

Le Règlement européen pour la restauration de la nature est une législation qui implique que les Etats membres de l'Union européenne travaillent sur un plan national pour la restauration de la nature, qui devra être soumis à la Commission européenne en septembre 2026. Ce plan devra détailler les actions que chaque Etat prévoit de mettre en place pour atteindre les objectifs du Règlement. En France, le plan national « Agir pour restaurer la nature » sera **co-construit avec les acteurs et avec les citoyens**, en particulier grâce à la concertation que nous lançons aujourd'hui car nous allons définir ensemble les ambitions que l'on se fixe.

Ainsi, des études scientifiques ont été lancées à l'automne 2024, des groupes de travail ont été initiés avec les parties prenantes début 2025, et une concertation préalable du public sera organisée entre le 23 mai et le 23 août.

**Votre avis
compte, participez
à la concertation
pour la restauration
de la nature !**

L'engagement de chacun est essentiel pour relever ce défi majeur de restauration de la santé des écosystèmes. Quelle que soit la question que vous vous posez (où mener des actions de restauration de la nature ? Comment restaurer la nature, avec quelles actions ? Pourquoi restaurer la nature, avec quelle ambition ?), que ce soit pour la nature près de chez vous, ou pour la nature en général, **donnez votre avis** en participant à la concertation préalable, dont les modalités sont décrites dans le dossier.

⁵ Les garants de la Commission nationale du débat public peuvent être contactés aux adresses suivantes : concertation.nature@garant-cndp.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*